

Canada
Province de Québec
Municipalité du Village de Price

Règlement numéro 299 autorisant la conclusion d'une entente portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté de la Mitis de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour.

—

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2008;

En conséquence, il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Jean Roch Lantagne et résolu unanimement :

Que le règlement numéro 299 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué ainsi qu'il suit :

Article 1 :

La municipalité du Village de Price autorise la conclusion d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté de la Mitis de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour.

Article 2 :

L'entente est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Article 3 :

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ladite entente.

Article 4 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Directrice générale

Avis de motion : Le 7 juillet 2008.

Adoption : Le 4 août 2008.

Publication : Le 5 août 2008.